
Compte-rendu du conseil municipal du 7 mars 2022

Membres présents : **14**

Gaston Burger, Joseph Arenas, Andrée Briffoteau, Marcel Fritsch, Christian Biller, Brice Schobel, Benoît Haettinger, Geoffrey Diebold, Laetitia Johner, Fabienne Breyel, Gisèle Berbach, Fabrice Lutz, Audrey Bauer et Geneviève Botzong.

Absents avec procuration : **1** (Dominique Reinbolt à Geoffrey Diebold)

Absents : **0**

Nombre de votants : **15**

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Le conseil municipal désigne Virginie Adloff, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

Le maire propose une minute de silence en mémoire à Etienne Burger, conseiller départemental, brutalement décédé ainsi qu'aux victimes des événements en Ukraine.

Un point supplémentaire concernant le renouvellement du contrat de maintenance de l'éclairage public (point N°8) est ajouté à l'ordre du jour. Unanimité.

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 7 février 2022

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Voirie

Transfert des travaux de voirie du Sivom vers la commune, pour la durée du mandat

Délibération N°05/2022 **Votants : 15 - Unanimité**

Le maire explique que par souci de simplification, il serait plus pratique que la compétence construction des voiries communales soit redescendue en commune, car les communes sont propriétaires des voiries. Cette démarche serait identique pour les 3 communes du Sivom, à savoir Griesheim-sur-Souffel et Pfulgriesheim, en accord avec le Sivom « La Souffel ».

Ainsi par une convention de délégation, la commune pourrait ainsi reprendre la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie. Le maire propose que ce transfert soit valable pour toute la durée du mandat actuel.

Après débat, le conseil municipal accepte de reprendre la compétence construction des voiries communales et de gérer en direct tous les travaux et frais y afférents ; autorise le maire à signer une convention de délégation avec le Sivom « La Souffel » pour toute la durée du mandat et tout document relatif à cette affaire

Attribution des marchés pour les rues de Berlin/Brasilia + 3 plateaux surélevés

Délibération N°06/2022 **Votants : 15 - Unanimité**

Le projet de réfection des voiries des rues de Berlin et Brasilia, ainsi que la réalisation de 3 plateaux surélevés dans la commune ont été publiés sur le site Alsace Marchés Publics. Cinq candidatures se sont positionnées, toutes conformes. L'analyse des offres a été faite par le bureau d'études TTK selon les critères suivants :

Le classement des candidats a été réalisé de la manière suivante :

- Note technique : 55 points sur 100
- Prix : 40 points sur 100
- Délai : 5 points sur 100

Le maire présente les classements des entreprises qui ont concouru, selon les trois différents postes

- Sater : 338 796,00 €
- Trabet : 342 347,30 €
- Pontiggia : 348 520,50 €
- Jean Lefebvre : 364 970,30 €
- Lingenheld : 364 915,30 €

La commission municipale d'appels d'offres s'est réunie et propose de retenir l'entreprise SATER, mieux disante, pour un montant de 338 796 € HT.

Vu l'exposé du Maire et la proposition de la commission d'appel d'offre, après débat, le conseil municipal décide de retenir le choix de la commission et attribue le marché à l'entreprise Sater pour un montant de 338 796€ HT et autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire

↳ **Calendrier de réalisation**

Marcel Fritsch indique que le calendrier des travaux sera mis en place lors de la réunion de chantier du mercredi 16 mars 2022.

3. Information sur les indemnités annuelles des élus.

Conformément à la loi Engagement et proximité, le maire présente en conseil municipal les indemnités annuelles (2021) des élus (maire, adjoints et conseillers délégués).

4. Point budgétaire

a. Compte administratif 2021

Délibération N°07/2022 **Votants : 15 - Unanimité**

Le conseil municipal, après que le maire ait passé la direction de séance à Joseph Arenas, 1^{er} adjoint au maire, approuve le compte administratif de l'exercice 2021 arrêté aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT :		
Dépenses :	604 172,40 €	
Recettes :	918 167,00 €	
<i>Résultat net de l'exercice : excédent</i>	<i>+ 313 994,60 €</i>	
INVESTISSEMENT :		
Dépenses :		197 839,69 €
Recettes :		155 576,84 €
<i>Résultat net de l'exercice : déficit</i>		<i>-42 262,85 €</i>
Résultat exercice 2021		+ 271 731,75 €

b. Compte de gestion 2021

Délibération N°08/2022 **Votants : 15 - Unanimité**

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserves de sa part. Il est adopté à l'unanimité.

↳ **c. Affectation du résultat 2021**

Délibération N°09/2022 **Votants : 15 - Unanimité**

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 décide d'affecter les résultats de 2021 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2021

Résultat de l'exercice :	+ 313 994,60 €
Résultats antérieurs reportés :	+ 812 649,78 €
Résultat à affecter :	+ 1 126 644,38 €

Résultat d'investissement 2021 :

Résultat de l'exercice :	- 42 262,85 €
Résultats antérieurs reportés :	- 67 865,39 €
Résultat à affecter :	- 110 128,24 €

Résultats cumulés (fonctionnement + investissement) à affecter au 31/12/2021 : 1 016 516,14 €

Affectation au BP 2022 :

Solde d'exécution cumulé d'investissement (D001) :	(-) 110 128,24 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	0 €
Affectation en réserve en investissement (R1068) :	(+) 110 128,24 €
Report en fonctionnement (R002) :	(+) 1 016 516,14 €

d. Budget primitif 2022

Délibération N°10/2022 Votants : 15 - Unanimité

Le conseil a été destinataire du projet de budget 2022 soumis au vote, ainsi que du tableau des subventions et des projets d'investissement. Le maire rappelle les excédents cumulés et l'affectation du résultat, validés lors de l'adoption du compte administratif, qui s'élèvent à 1 016 516,14 €.

Les principaux projets en investissement inscrits au BP 2022 sont :

- continuation du changement des lampes à vapeur de mercure
- travaux rues de Berlin et de Brasilia
- travaux du parc d'agrément du Musaubach
- acquisition foncières (piste cyclable, nouveau cimetière)
- réaménagement des locaux vacants à la mairie
- Presbytère : changements des ouvrants du RDC + isolation du bâtiment

Ces dépenses seront financées, pour la part la plus importante, par les fonds propres complétés par des subventions attendues.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2022 présenté et arrêté aux montants suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1.860.000 Euros

Recettes : 1.860.000 Euros

Section d'Investissement :

Dépenses : 1.435.000 Euros

Recettes : 1.435.000 Euros

Total dépenses : 3.295.000 Euros

Total recettes : 3.295.000 Euros

e. Fixation des subventions

Le conseil municipal décide de budgétiser les subventions suivantes :

- Chorale Ste Cécile de Dingsheim : 500 €
- Conseil de Fabrique (église) : 2 250 €
- Prévention routière : 200 €
- Amis de la maison du Kochersberg : 100 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Souffel : 300 €
- OLCA (langue et culture alsacienne) : 50 €
- Association Catmondoux (subv. 2021 + 2022) : 900 €
- Une Rose un Espoir : 160 €
- Contributaire à définir : 240 €

f. Fixation des taux des 2 taxes communales 2022 (TFB et TFNB)

Délibération N°11/2022 Votants : 15 - Unanimité

Le conseil municipal, après débat, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

- ↪ TFPB : 31,28% (variation à partir du taux 2021)
- ↪ TFPNB : 51.74%
- ↪ CFE : ./.

5. Compte rendu concernant :

a. Le Sivom « La Souffel »

Dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, la maquette du projet de budget fera ressortir une pause en termes d'investissements en raison des projets communaux qui seront prioritaires en 2022.

De ce point de vue les investissements estimés concerneront des urgences en termes d'étanchéité de toiture au Centre Culturel, de lampes au terrain de tennis couvert ainsi qu'un budget estimatif d'étude pour l'extension du CLSH.

Par ailleurs la commission RH du SIVOM a finalisé ses travaux pour retenir le profil du candidat susceptible de devenir le responsable des équipes du Sivom. Sous réserve de respecter les procédures définies, le budget devrait également préciser et confirmer le soutien financier qui sera apporté au tissu associatif.

b. La communauté de communes du Kochersberg-Ackerland

Il n'y a pas eu de réunion de conseil communautaire depuis le dernier conseil municipal. Le maire présente au conseil municipal et commente le budget d'investissement de la communauté de communes.

Brice Schobel a rencontré la LPO (ligue de protection des oiseaux) qui recense actuellement les zones écologiques des communes sur le périmètre de la communauté de communes. Trois zones ont été identifiées sur notre secteur et notamment le projet de parc d'agrément (liaison verte le long de la ripisylve). La LPO se propose comme conseil et indique que les arbres fruitiers dans ce projet (haute tige et demi-tige) pourront être subventionnés dans le cadre de la phase 2 des subventions de la communauté de communes sur la trame verte et bleue.

6. Compte rendu des commissions :

a. Cadre de vie, solidarité

Andrée Briffoteau présente l'action menée par la commission en faveur de l'Ukraine. Un tract a été distribué à l'ensemble des habitants pour recenser les logements vacants et organiser une aide aux dons. A ce jour, 8 familles se sont déjà fait connaître pour héberger des familles ukrainiennes.

Ces éléments seront transmis à la préfecture.

Un collectif a également été créé à l'échelle de la communauté de communes dénommé «Collectif du Kochersberg de Soutien aux Ukrainiens» (CKSU).

b. Urbanisme et économie

Gaston Burger indique que la mairie a été sollicitée par un architecte aménageur qui souhaite présenter un projet de logement sur le terrain situé au 1, rue Principale. Une réunion aura lieu le mardi 15 mars à 17h30.

c. Communication

Christian Biller fait un bref retour sur les statistiques de l'application Citykomi, utilisée pour l'information des habitants depuis le confinement de 2020. A ce jour, 595 abonnés reçoivent les informations communales.

Le partage des informations (clic sur le bouton « Partager » d'un message) est excellent et est massivement utilisé par les abonnés. Ainsi, le message sur l'Ukraine, posté le 4 mars 2022 a été partagé près de 300 fois.

d. Voirie

cf. point N°2. Une réunion avec les riverains concernées va être organisée

e. Citoyenneté, jeunesse et environnement

Le Conseil Municipal Des Jeunes est en cours de constitution. Six binômes d'élèves se sont présentés. Les élections auront lieu le vendredi 18 mars. L'ensemble des élèves de l'école pourra voter et le conseil sera installé à l'issue.

7. Aménagement du parc d'agrément du Musaubach

a. Modalités de financement

Le maire présente le projet de financement du parc d'agrément. Le budget est inchangé à 633 000 €, dont 179 000€ de subventions. Une subvention du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) est en attente. En effet, les conditions d'attribution du FEADER ont changé puisque les subventions déjà accordées pourraient être conservées. La subvention FEADER viendrait en complément de sorte que l'ensemble des subventions atteigne 70% du projet. Néanmoins, afin de conserver ces subventions, les travaux devront impérativement débiter avant fin juin 2022.

b. Point d'avancement du dossier

Le projet pourrait évoluer avec l'élargissement de l'accès par la rue Le Corbusier et la rue de la Souffel à Griesheim. Cette extension est suspensive à la participation de la commune de Griesheim, Dingsheim restant maître d'œuvre du projet. Une réunion de travail est prévue le 11 mars, avec Acte 2.

8. Renouvellement du contrat de maintenance de l'éclairage public (CEPAGE)

Aujourd'hui, il y a environ 280 points lumineux dans la commune alimentés par 5 armoires électriques. La commune délègue la gestion de ce réseau à la société ES Services Énergétiques moyennant un contrat de 1920 € TTC par an durant 5 ans, soit 9 600 € TTC au total.

Pour la maintenance, s'ajoute un prix forfaitaire facturé pour un lot de 3 ou 6 dépannages dans la journée. Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat pour une période de 5 ans.

9. Divers

a. Agenda

- ↳ 2 avril 2022 : nettoyage de printemps. Rendez-vous à 9 heures au centre culturel
- ↳ 10 et 24 avril 2022 : Elections présidentielles. Il est demandé à chaque conseiller d'être disponible, afin d'assurer une permanence du bureau de vote.

Séance close à 20h50

Ont signé le registre le maire et le secrétaire

Gaston BURGER Maire	Virginie ADLOFF Secrétaire de séance
-------------------------------	--